



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ONF

Question écrite n° 51888

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les ravages extrêmement importants subis par les forêts françaises lors de la tempête du 26 décembre 1999. L'Office national des forêts s'est mobilisé dans la plupart des régions et on ne peut que saluer le travail fourni par les 7 000 fonctionnaires de cet établissement public. Cependant, l'ampleur de la tâche comme la chute du prix du bois ont placé l'office dans une situation particulièrement délicate. Il voudrait, à cet égard, lui signaler la situation catastrophique des forêts périurbaines où la fréquentation du public est, en semaine mais surtout le week-end, très importante. En Ile-de-France, à titre d'exemple, des forêts comme la forêt de Sénart, le bois de la Grange ou la forêt Notre-Dame, au sud-est de Paris, ne sont toujours pas accessibles. Les chemins sont à peine dégagés et des millions d'habitants sont privés de lieux de promenade. L'ONF est dans l'incapacité financière de procéder à des travaux rapides. Les prévisions les plus alarmistes sont aujourd'hui connues. Sans moyens supplémentaires, il faudrait plus de 10 à 15 ans pour rétablir, en toute sécurité, la circulation pédestre. C'est pourquoi il lui demande quel effort spécifique le Gouvernement entend engager pour permettre à l'ONF de mener à bien sa tâche et il souhaiterait être informé des mesures concrètes qu'il compte prendre rapidement pour, qu'au-delà des discours de circonstances sur l'environnement, nos concitoyens puissent profiter des « poumons verts » dans les zones très urbanisées.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'avenant aux contrats de plan Etat-région, l'Etat a signé une convention avec la région Ile-de-France par laquelle il contribue, à hauteur de 9 millions de francs, à la mise en sécurité des forêts périurbaines. De plus, dans le cadre du plan national pour la forêt française présenté par le Premier ministre les 12 janvier et 3 février 2000, l'Office national des forêts bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 130 millions de francs pendant dix ans pour le nettoyage et la reconstitution des peuplements forestiers. La part de ces crédits attribuée à l'Ile-de-France sera affectée en priorité à la remise en état des forêts domaniales.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51888

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5697

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 42